



République Française  
Département du Loiret

Commune de Villemandeur

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 29 Octobre 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	17	

Vote	
<b>PREND ACTE</b>	
Pour : 0	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS  
Le : 05/11/2024  
Et  
Publication du : 05/11/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 22/10/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/10/2024

**Présents** : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, Mme DOUCET Denise, M. LINARD Alain, M. MICHELAT Jean-François, Mme BALOCHE Nicole, Mme GANNAT Fanny, Mme SALIS Alexandra, M. DEPOND Jean-Michel, Mme MEUNIER Sylvie, M. PRIOU Eric, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine

**Excusés avec procuration** : M. LEMAIRE Jean-Claude à M. TOURATIER Claude, Mme BELLOT Elisabeth à Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, Mme PASQUET Christine à Mme GANNAT Fanny, Mme CHARLET Audrey à Mme SALIS Alexandra, Mme CANGE Josiane à M. DUPORT Jean-François, Mme LECONTE Catherine à Mme DE MEDTS Michelle, M. MASSONNEAU Philippe à M. DEPOND Jean-Michel, M. PRIGENT André à M. PRIOU Eric, Mme DUCHESNE Adeline à Mme BALOCHE Nicole, M. LOMBARD Daniel à Mme ADRIEN-CAMUS Catherine

**Excusés** : M. MAHÉ Bernard, M. GUIRAUD Laurent

**A été nommé secrétaire** : M. TOURATIER Claude

### **2024-078 – RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - SOCIÉTÉ DES CRÉMATORIUMS DE FRANCE POUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU CRÉMATORIUM INTERCOMMUNAL DE L'AME - EXERCICE 2023**

L'Agglomération Montargoise et Rives du Loing a confié la gestion et l'exploitation du Crématorium intercommunal à Crématoriums de France (« SCF » dans la suite de ce rapport) par contrat d'affermage à compter du 1er janvier 2017 et pour une durée totale de 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Le présent rapport relatif à l'exercice 2023 a pour but de vous présenter en détail l'activité de votre crématorium en 2023, les principaux faits marquants de l'exercice qui vient de s'achever ainsi que les principaux indicateurs économiques qui y sont relatifs.

#### **Les faits marquants de 2023 :**

- Un volume des crémations en baisse par rapport à 2022, une diminution de 14,8%, à la suite de l'ouverture du crématorium de Montereau-Fault-Yonne
- Un niveau de satisfaction très élevé (9,1/10) mesuré grâce au dispositif permettant de recueillir les remarques des familles

- Des projets de crématoriums à proximité (notamment Romilly – sur – Seine et Sens) ainsi que l'ouverture du crématorium de Montereau-Fault-Yonne en septembre 2023 qui vont également venir amoindrir l'activité et le chiffre d'affaires de la DSP au cours des prochaines années.

### L'activité du crématorium en 2023 :

Le nombre de crémations estampillées en 2023 en France est toujours en hausse.

Evolution de la crémation en France											
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de crémation	32,4%	34,1%	35,1%	35,8%	36,8%	37,2%	38,2%	38,5%	40,8%	41,7%	43,1%

**Liste des crématoriums de la région Centre Val-de-Loire : Amilly, Blois, Bourges, Châteauroux, Gien, Mainvilliers, Sarran, Pierres, Savigny-en-Véron, Tours, Vernouillet et Theillay.**

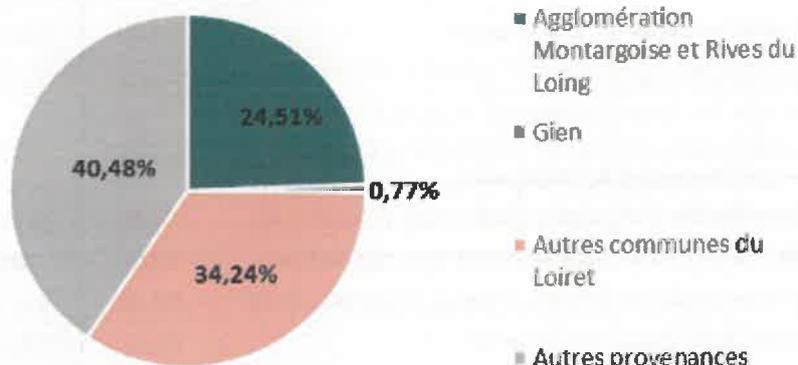
Au crématorium d'Amilly, le nombre de crémations a diminué entre 2022 et 2023 (de 1392 à 1186, soit -14,8%) et ce en raison de l'ouverture du crématorium de Montereau-Fault-Yonne le 13 septembre 2023 :

Nombre de crémations et autres prestations	2022	2023
Crémation adulte	1 381	1 183
Crémation enfant de 1 à 12 ans	1	0
Crémation enfant de moins de 1 an	10	5
Crémation personne dépourvue de ressources suffisantes	0	0
Crémation d'exhumation d'un corps inhumé depuis moins de 5 ans	1	2
Crémation d'exhumation d'un corps inhumé depuis plus de 5 ans	17	14
Crémation d'exhumation administrative	2	2
<b>Total des crémations estampillées</b>	<b>1 392</b>	<b>1 186</b>
Mise à disposition de la salle de recueillement et accompagnement dans le cadre d'une crémation	1 362	1 167
Mise à disposition de la salle de recueillement et accompagnement dans le cadre d'une inhumation	1	1
Location salle de retrouvailles	39	36
Conservation de l'urne au crématorium (au-delà de 4 mois)	0	2
Fourniture d'une urne standard	2	0
Crémation de pièces anatomiques : petit conteneur (10Kg et 50L max)	21	29
Crémation de pièces anatomiques : moyen conteneur (30Kg et 100L max)	0	0
Crémation de pièces anatomiques : grand conteneur (80Kg et 200L max)	0	0
Dispersion site cinéraire	184	147
Plaque de columbarium	2	8
Plaque espace de dispersion	73	59

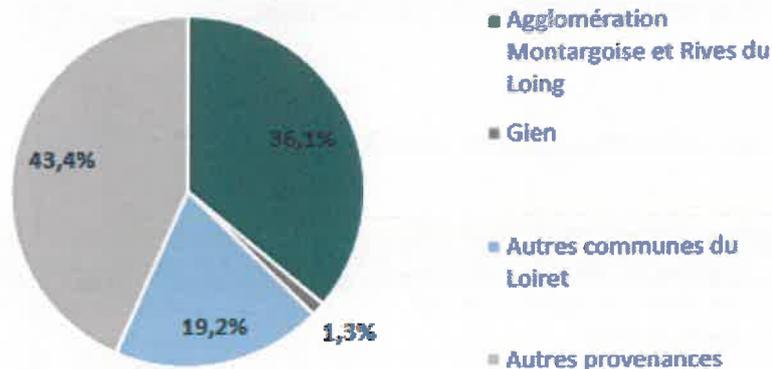
### Provenance des crémations

La présence du Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise explique les statistiques reflétant davantage de défunts décédés au sein de l'Agglomération (36,1%) que de défunts résidant effectivement dans l'agglomération (24,51%).

## Provenance des crémations en 2023 Selon le lieu de résidence des défunts



## Provenance des crémations en 2023 Selon le lieu de décès des défunts



### Tarifs pratiqués :

La révision des tarifs pratiqués est définie au contrat de délégation de service public qui permet de prendre en compte la hausse mécanique des charges d'exploitation du crématorium due aux évolutions de marché.

Conformément au contrat de délégation de service public, les tarifs du crématorium ont donc augmenté de +13,3% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 par rapport à 2022.

**Rappel des tarifs pratiqués :**

Tarifs du crématorium en € TTC	1 <sup>er</sup> janvier 2022	1 <sup>er</sup> janvier 2023
Crémation adulte	554,68	628,26
Crémation enfant de 1 à 12 ans inclus	304,01	344,34
Crémation enfant de moins d'un an	Gratuit	Gratuit
Crémation et fourniture urne ou dispersion des cendres (sur présentation du certificat d'indigence <u>d'une commune de la Communauté d'Agglomération</u> )	Gratuit	Gratuit
Restes exhumés d'un corps inhumé depuis moins de 5 ans	608,02	688,68
Restes exhumés d'un corps inhumé depuis plus de 5 ans	304,01	344,34
Crémations restes mortels à la demande d'une collectivité	912,02	1 033,01
Conteneurs de 10 kg et 50 litres max.	101,12	114,54
Conteneurs de 30 kg et 100 litres max. (petit modèle)	304,01	344,34
Conteneurs de 60 kg et 200 litres max. (grand modèle)	608,02	688,68
Mise à disposition de la salle de recueillement et accompagnement dans le cadre d'une crémation	Inclus	Inclus
Mise à disposition de la salle de recueillement et accompagnement dans le cadre d'une inhumation	153,60	173,98
Conservation de l'urne au crématorium (forfait mensuel au-delà de 4 mois)	69,12	78,29
Fourniture d'une urne standard (dans le cas exceptionnel où l'urne fournie par l'opérateur funéraire ne serait pas de capacité suffisante pour contenir la totalité des cendres)	Gratuit	Gratuit

**Situation financière – redevance à verser au déléguant (en € HT) :**

Tarifs de l'espace cinéraire en € TTC	1 <sup>er</sup> janvier 2022	1 <sup>er</sup> janvier 2023
Dispersion des cendres dans l'espace aménagé	76,80	86,99
<b>Case individuelle en sous-sol</b>		
Location pour une durée de 5 ans	256,01	289,97
Location pour une durée de 15 ans	640,02	724,92
Location pour une durée de 30 ans	1 408,04	1 594,82
Location pour une durée de 50 ans	2 304,07	2 609,71
<b>Case en columbarium collectif</b>		
Location pour une durée de 5 ans	512,02	579,94
Location pour une durée de 15 ans	1 280,04	1 449,84
Location pour une durée de 30 ans	2 560,08	2 899,68
Location pour une durée de 50 ans	4 224,13	4 784,47
Plaque de columbarium	169,25	191,70
Plaque espace de dispersion	128,22	145,24

Tarifs "autres prestations" en € TTC	1 <sup>er</sup> janvier 2022	1 <sup>er</sup> janvier 2023
Mise à disposition de la salle de recueillement et accompagnement dans le cadre d'une inhumation	153,60	173,98
Conservation de l'urne au crématorium (forfait mensuel au-delà de 4 mois)	69,12	78,29
Salon des retrouvailles	102,41	115,99

Une redevance d'occupation du domaine public est versée chaque année au délégant, conformément aux dispositions de l'article 42 du contrat de Délégation de Service Public.

Elle est composée d'une part fixe et d'une part variable (10% de l'écart positif entre le chiffre d'affaires réalisée pour l'année précédente et le chiffre d'affaires prévisionnel annexé au contrat de DSP). Une redevance pour frais de contrôle s'ajoute également au total.

Pour l'année 2023, le chiffre d'affaires prévisionnel après indexation est de 653 389 €. L'établissement a réalisé un chiffre d'affaires de 660 651 €, soit un écart positif de 7262 € (660 551 – 653 389). La part variable est donc 10% de cet écart, soit 726.2 €.

La redevance totale est de 18 849 € pour l'année 2023.

En cumulé, elles s'élèvent à 178 257 €.

Evolution de la redevance versée sur la durée de la DSP	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Redevance - Partie fixe	10 000	10 134	10 395	10 580	10 399	10 667	12 082
Redevance - Partie variable	1 045	5 353	17 444	19 399	11 854	11 051	726
Frais de contrôle	5 000	5 067	5 198	5 290	5 200	5 334	6 041
<b>Redevance totale (en €)</b>	<b>16 045</b>	<b>20 554</b>	<b>33 036</b>	<b>35 269</b>	<b>27 452</b>	<b>27 051</b>	<b>18 849</b>
Variation de la redevance M/N-1	n.d.	+28,1%	+60,7%	+6,8%	-22,2%	-1,5%	-30,3%
<b>Chiffre d'affaires (CA)</b>	<b>513 290</b>	<b>572 282</b>	<b>697 589</b>	<b>735 555</b>	<b>660 757</b>	<b>676 805</b>	<b>660 651</b>
Redevance (en % du CA)	3,1%	3,6%	4,7%	4,8%	4,2%	4,0%	2,9%

### Avenant au contrat :

Aucun avenant n'a été signé en 2023.

### Compte de résultat de l'établissement :

En 2023, le chiffre d'affaires des crémations a diminué de -3,2%, principalement en raison de la diminution du nombre de crémations effectuées en 2023 (-14,8% par rapport à l'année 2022).

#### **4.1.1. Détails des recettes de l'année 2023**

Chiffre d'affaires de l'exercice 2022 (en € HT)	2022	2023	Var 2023/2022 (€)	Var 2023/2022 (%)
Crémation adulte	629 100	608 889	-20 211	-3,2%
Crémation personne dépourvue de ressources suffisantes	-	-	-	n.a.J4
Crémation enfant de 1 à 12 ans	253	-	-253	-100,0%
Crémation enfant de moins d'1 an	-	-	-	n.a.J4
Crémation d'exhumation moins de 5 ans	507	1 148	641	126,5%
Crémation d'exhumation plus de 5 ans	4 307	4 017	-290	-6,7%
Crémation d'exhumation collectivité - grand reliquaire	1 520	1 722	202	13,3%
<b>CA Crémations estampillées</b>	<b>635 686</b>	<b>615 775</b>	<b>-19 911</b>	<b>-3,1%</b>
Crémation pièces anatomiques - Grand modèle - 60 kg et 200 litres max.	-	-	-	n.a.J4
Crémation pièces anatomiques - petit conteneur	1 770	2 768	998	56,4%
Location salle de cérémonie (sans crémation)	128	145	17	13,3%
Location salon des retrouvailles jusqu'à 1 heure	3 328	3 480	151	4,5%
Conservation des urnes (forfait au delà 4 mois)	-	130	130	n.a.J4
Dispersion des cendres dans l'espace aménagé	10 496	10 639	143	1,4%
Gravure d'une plaque au columbarium	282	1 278	996	353,1%
Plaque de bronze puits du souvenir	7 797	7 141	-656	-8,4%
Urne : réceptacle à cendres	-	-	-	n.a.J4
<b>CA Autres prestations</b>	<b>23 801</b>	<b>25 581</b>	<b>1 780</b>	<b>7,5%</b>
<b>CA Site cinéraire (quote part)</b>	<b>17 317</b>	<b>19 294</b>	<b>1 976</b>	<b>11,4%</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>676 805</b>	<b>660 651</b>	<b>-16 154</b>	<b>-2,4%</b>
Remises et différences de règlement	-	-	-	n.a.J4
Autres produits dont produits constatés d'avance (concessions)	22 483	5 495	-16 988	-75,6%
<b>Total Produits d'exploitation</b>	<b>699 288</b>	<b>666 145</b>	<b>-33 143</b>	<b>-4,7%</b>

L'ouverture du crématorium de Montereau-Fault-Yonne en septembre 2023 ainsi que l'activité concurrentielle du crématorium de Gien ont engendré une baisse des volumes en 2023 par rapport à l'année 2022.

**Après une présentation succincte du rapport, le Conseil Municipal décide de prendre acte du dit rapport.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 05/11/2024



**Le Maire,**

**Denise SERRANO**

**Le Secrétaire de Séance,**

**Claude TOURATIER**

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 05/11/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet: <[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)>